



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul
Canton du Nord Toulais

Commune de Manoncourt-en-Woëvre

ARRETE N°2026-05

PORTANT SUR LA CIRCULATION ROUTE DE BOYER

Le Maire de Manoncourt-en-Woëvre,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2211-1, L2212-2, L2213-1 et suivants ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion des travaux de démolition et de reconstruction des ponts du Terrouin et du Moulin de la route de Boyer, travaux réalisés par l'entreprise CM2E SAS (siégeant 176 rue des états unis 54200 TOUL)

Considérant qu'à l'occasion des travaux ci-dessus mentionnés, il est nécessaire de réglementer la circulation pendant la durée des travaux du 15 juin au 9 août 2026 ;

Sur la demande de l'entreprise CM2E ;

ARRETE

Article 1 : La route de Boyer sera fermée à toute circulation à hauteur des deux ponts.
(Pont du Terrouin et pont du Moulin) pour la durée des travaux ;

Article 2 : Du carrefour de la D10 avec la route de Boyer, à hauteur de la croix et jusqu'au 609 route de Boyer, seuls les riverains seront autorisés à passer ;

Article 3 : Une déviation sera mise en place par la route communale d'Avrainville (chemin d'Andilly à Avrainville) pour l'accès à la portion de la route de Boyer allant vers Francheville ou revenir vers le pont du Moulin, en respectant le tonnage autorisé par la commune d'Avrainville ;

Article 4 : La signalisation réglementaire sera effectuée par l'entreprise CM2E ;

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- A la gendarmerie de Liverdun
- A l'entreprise CM2E
- A l'affichage en mairie

A MANONCOURT EN WOËVRE, le 15/06/2026

Le Maire,

Laurent DOYETTE

